

## LES ÉLEVEURS DE BOEUF DE L'ONTARIO RAPPORT DES REMISES DU PRÉLÈVEMENT NATIONAL PERÇU

Pour être transmis à Les éleveurs de boeuf de l'Ontario avant le 15 du mois en vertu du Règlement 54 de la Loi sur la commercialisation des bovins de boucherie et par l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie.

*Nom:			
*Adresse:			
*Ville:	*Province:	* Code Posta	l:
* Téléphone: ( )			
Courriel:			
* champs obligatoires			
NO. D'ENREGISTREMENT DE LA T	VH:		-
MOIS COUVERTS PAR CE RAPPOR	rt:		
1. PRÉLÈVEMENT NATIONAL I	DÉDUIT ET REMIS SUR LES B	OVINS DE L'ONTARIO	VENDUS EN ONTARIO:
NOMBRE DE TÊTES SUR LEQUEL	LE PRÉLÈVEMENT NATIONAL E	ST DÉDUIT:	
Bovins finis Bovins de la	ong engraissement E	Bovins de réforme	Veaux
Femelle de reproduction	Taureaux de reproduction	<del></del>	
PRÉLÈVEMENT NATIONAL DÉDU	IT SUR LES BOVINS DE L'ONTA	ARIO	
Nombre total de têtes x \$	7.00 = \$		

## 2. PRÉLÈVEMENT NATIONAL DÉDUIT DES BOVINS PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE MAIS VENDUS EN ONTARIO:

Province	Nombre De têtes	Prélèvement National/ tête	Payable	Province	Nombre De têtes	Prélèvement National/ tête	Payable
СВ		\$5.00/tête		NB		\$6.00/tête	
AB		\$4.50/tête		NÉ		\$6.00/tête	
SK		\$5.25/tête		IPE		\$6.00/tête	
MB		\$5.50/tête		TN		\$2.50/tête	
QС		Bouvillon d'abattage @\$13.70/tête Vache de réforme @\$22.90/tête					
PRÉLÈVEMENT NATIONAL DÉDUIT DES BOVINS PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DE LA PROVINCE						\$	

## 3. PRÉLÈVEMENT NATIONAL SUR LES EXPORTATIONS DE BOVINS:

NOMBRE DE TÊTES SUR LEQUEL LE PRÉLÈVEMENT NATIONAL EST DÉDUIT:							
Bovins finis Bovins de long engraissement Bovins de réforme	Veaux						
Femelle de reproduction Taureaux de reproduction							
NOMBRE TOTAL DE TÊTES\$4.50/ TÊTE	\$						
A. PRÉLÈVEMENT TOTAL DÉDUITS AUX SECTIONS 1, 2 et 3:	\$						
B. 13% TVH SUR LES PRÉLÈVEMENTS	\$						
C. DÉDUCTIONS TOTALES (A + B)	\$						
D. RAPPORTS DE LA COMMISSION (voir note ci-dessous)	\$						
E. 13% TVH SUR LA COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS (si applicable)	\$						
F. TOTAL DU PRÉLÈVEMENT ET DE LA TPS PAYABLE À L' BFO (C moins D moins E)	\$						
COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS  Pour vous aider dans vos coûts administratifs, BFO vous compensera pour avoir complété la retenue et la remise du prélèvement national ainsi que de lui fournir les noms et les adresses des vendeurs. Si le versement mensuel avant la TVH (ligne A) est de:  1) Moins de \$200, votre commission est \$15  2) \$200 et plus et moins de \$1,000, votre commission est \$35  3) \$1,000 et plus, votre commission est 3 cents par tête, minimum \$70.							
payable à Les éleveurs de boeuf de l'Ontario avec le présent rapport.							
Je déclare que les renseignements ci-dessus constituent un rapport véridique et exact des déductions du prélèvement national qui doivent être perçues en vertu du Règlement 54 de la Loi sur la commercialisation des bovins de boucherie et par l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie.							
Date Nom en lettre moulée Signature							

Beef Farmers of Ontario
130 Malcolm Road, Guelph, ON N1K 1B1

Toll Free: 1.866.370.2333 F: 519.824.9101 W: www.ontariobeef.com

TVH # R107797128

Revisé: le 1 Novembre, 2025

\*\* Veuillez conserver une copie pour vos dossiers\*\*